

Nou lé kapab !

L'Az Do Fèr La Réunion

TÉMOIGNAGES DU VENDREDI 7 OCTOBRE 2011 •

Lutte contre l'obésité et bien plus

Une loi pour des produits moins sucrés

Le député Victorin Lurel a déposé un projet de loi afin de limiter le taux de sucre dans les produits vendus en Outre-mer. La loi a pour objectif de lutter contre l'obésité, plus élevée dans les DOM, mais ses conséquences pourraient être avantageuses dans bien dans d'autres domaines, et notamment dans la lutte contre le diabète.



(Photo Tomio)

Depuis plusieurs années, l'obésité représente une source majeure de préoccupation, et pour cause, le taux de prévalence à l'obésité et au surpoids est, comparé à la France hexagonale, supérieur dans les DOM.

L'obésité et ses multiples conséquences

Une étude de 2007 menée par l'Observatoire de la Santé à La Réunion sur le surpoids et l'obésité révèle que la prévalence dans ce domaine est supérieure à la moyenne métropolitaine. En 2001, 26,5% des enfants de CM2 présentaient un surpoids ou une obésité, contre 19,6% en métropole. En 2002, ce pourcentage était de 20,7% pour les enfants de Troisième à La Réunion, contre 16,7% en métropole. De même, selon une enquête REDIA de 2004, la prévalence de la surcharge pondérale à La Réunion était de 50%, contre 41% en métropole.

Au-delà de la question de l'obésité, c'est aussi comment lutter contre un des fléaux qui touchent notre île, à savoir le diabète, dont l'obésité est l'un des principaux facteurs de déclenchement de la maladie. A La Réunion, le nombre de personnes diabétiques est deux fois plus important qu'en France hexagonale. Selon une enquête de l'Observatoire de la Santé à La Réunion en date de 2009, le diabète se déclare de manière plus précoce, 59,6 ans au lieu de 64,9 ans en métropole. Il est le deuxième motif d'admission en affectation longue durée. Enfin, du fait de la démographie, ces chiffres déjà inquiétants risquent d'augmenter dans les années à venir.

La responsabilité des industriels, entre autres

Si les causes de ces maladies peuvent être diverses et variées, il n'en demeure pas moins que nous pouvons agir sur certains points. Agir sur les produits commercialisés en est un exemple.

Rayon de supermarché.

Le projet de loi présenté par le député Victorin Lurel vise en premier lieu à exiger que les produits distribués sur l'ensemble du territoire français aient le même taux de sucre.

En effet, aujourd'hui, nombreux sont les produits vendus en Outre-mer qui ont une teneur en sucre supérieure à ce qui est fait en France hexagonale. De ce fait, même si la consommation de produits trop sucrés n'est pas l'unique cause d'obésité, les industriels n'arrangent en rien la situation, ils l'aggravent.

C'est en ce sens que le député Victorin Lurel a déposé une proposition de loi à l'Assemblée nationale. Dans les Départements d'Outre-mer, il y a deux sortes de produits: ceux qui sont commercialisés sur l'ensemble du territoire et ceux qui sont commercialisés uniquement sur les territoires ultra-marins. Pour tous ces produits, le taux de sucre est très souvent supérieur à celui appliqué en France hexagonale.

«Les collectivités ultramarines ne doivent plus être traitées différemment que la France hexagonale»

Ce projet de loi vise donc en premier lieu à exiger, pour les produits distribués sur l'ensemble du territoire français, qu'ils aient le même taux de sucre. Face à la situation que connaissent les Départements d'Outre-mer, il apparaît, en effet, illogique et irresponsable de commercialiser des produits plus sucrés.

«Les produits doivent avoir une teneur en sucre maximale»

Le deuxième point de ce projet de loi concerne les produits distribués exclusivement dans les

Départements d'Outre-mer. Le ministre de la Santé, après avis du Haut Conseil de la Santé publique, fixera un taux de sucre maximal autorisé et définira la liste des produits concernés en plus des boissons non alcoolisées et des spécialités laitières.

Xavier Bertrand, ministre de la Santé, croit encore au Père Noël

Lors de son passage à la Commission des Affaires sociales à l'Assemblée nationale, ce projet de loi a connu un avis favorable. Cependant, cela ne veut pas dire que la Chambre parlementaire le validera, le risque des lobbyings industriels étant très fort. De plus, le ministre de la Santé s'est exprimé il y a quelques jours sur cette proposition. Encore une fois, le gouvernement refuse de prendre en considération les spécificités des territoires ultramarins. Pire, alors que la loi serait un signe fort dans l'intérêt que l'on porte aux questions de santé publique, le ministre Xavier Bertrand a déclaré préférer se contenter d'aller dire aux industriels de baisser le taux de sucre dans les aliments.

A partir de là, de deux choses l'une: soit le ministre croit encore au Père Noël, soit il pense que nous y croyons encore.

Pour des questions de santé publique, espérons que l'intérêt général l'emportera. Par ailleurs, il est évident que cette loi, même si elle va dans un bon sens, ne suffira pas, à elle toute seule, à résorber les problèmes d'obésité et les conséquences qui y sont liées.

Édito

«Ceci est une révolution»

Jeudi matin, nombreux sont ceux qui se sont réveillés, au pied du lit, avec la nouvelle: «Steve Jobs est mort». Celui-là même qui a fait que «presque» plus rien ne nous échappe n'est plus.

Oui, «Apple», la Bourse, sa fortune, le capitalisme... Certes. Mais au-delà de ces considérations politiques, force est de constater qu'il y a des personnes, comme ça, qui auront marqué, souvent dans un domaine précis, toute une planète.

Ainsi, le co-fondateur d'«Apple», créateur du fameux «Iphone», aura fait «sa révolution» qui n'a pas manqué d'impacter nos modes de vie, de travail, de communication...

Téléphone, mails, internet, photos, vidéos, dictaphone, musique, sans compter les fameuses applications diverses et variées, utiles ou pas, sans compter la disparition de ces fameuses touches...

Bonne chose ou pas, libre à chacun de le penser. Mais une chose est sûre, c'est qu'il a créé, et «créer, c'est résister, résister, c'est créer».

Ces jours-ci, on regardera peut-être différemment ce petit bout de rectangle qui, pour beaucoup d'entre nous, ne nous quitte que rarement. Ces jours-ci, dans ce petit bout de rectangle, on verra peut-être encore plus la traduction du génie.

Mais pas seulement. «Changer le monde», à sa manière, il l'a voulu, il l'a fait. Et bien plus que du génie, de la volonté, il en avait, de l'espoir aussi.

Aussi, aimerions-nous sûrement changer quelque chose dans notre vie. Croyons-y et osons! L'avenir est à nous.

Contre la dégradation de l'accès aux soins

Toi aussi, signe la pétition !

Le plan de rigueur du gouvernement prévoit une augmentation de 3,5% à 7% de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance «solidaires et responsables» qui touchent les mutuelles. Mais la pilule ne passe pas. Une mutuelle n'est pas un organisme à but lucratif. Tout l'argent des cotisations de leurs adhérents est consacré à l'organisation de leur protection sociale. Elles ne versent pas de dividendes à des actionnaires.

La Mutualité française a décidé de mobiliser ses adhérents après l'annonce du Premier ministre François Fillon d'augmenter la Taxe sur les contrats d'assurance (TCA) censée rapporter 1,1 milliard d'euros.

Le secteur des complémentaires santé n'échappe pas aux mesures du plan d'austérité décrété par le gouvernement qui souhaite faire passer la TCA de 3,5% à 7% et gagner ainsi 100 millions d'euros.

Ainsi, les 38 millions de Français qui adhèrent à une mutuelle doivent logiquement s'attendre à une hausse de leur cotisation.

La Mutualité française juge cette taxe «*profondément injuste, incohérente et inefficace*». C'est pour cela que l'ensemble des mutuelles adhérentes à la Mutualité française lance une pétition pour obtenir du gouvernement le retrait de la taxe sur les contrats santé solidaires et responsables. Cette pétition est destinée à interpeller les pouvoirs publics pour protester contre l'augmentation de la taxe sur les mutuelles.

«Une taxe profondément injuste, incohérente et inefficace»

Alors que de plus en plus de personnes renoncent aux soins pour des raisons financières, ce nouvel impôt a pour effet implacable de dégrader ou d'empêcher l'accès aux soins, en particulier les plus modestes d'entre elles. La dernière enquête de la LMDE montre que près d'un étudiant sur cinq ne bénéficie plus d'une complémentaire santé. Et ils sont nombreux, faute de moyens, à souscrire une complémentaire d'un niveau insuffisant pour se couvrir efficacement contre la maladie. Sans protection et plongés dans une situation sociale préoccupante, les étudiants n'ont d'autre choix que de renoncer à se soigner.

Dans le même temps, le taux de remboursement par la Sécurité sociale des soins de ville (médecine générale, optique, dentaire...) est descendu à 55%, avoir une mutuelle est donc aujourd'hui essentiel pour chaque foyer. Cela donne à cette mesure un caractère encore plus injuste.

Déjà taxés à hauteur de 3,4% depuis 2010 lors de l'augmentation de la CMU (Couverture maladie universelle) et début 2011, nous avons eu une première taxation fiscale de 3,5%. Enfin, on nous annonce cette nouvelle taxe qui est calculée sur le montant des conventions d'assurances, par lesquelles les mutuelles ayant des «*contrats responsables*» étaient exonérées.

Les «*contrats responsables*» permettent de ne pas faire de sélection du risque, d'offrir une complémentaire santé qui ne rembourse pas la franchise ou la participation forfaitaire.

«Désormais, lorsqu'un adhérent payera 100 euros pour sa cotisation, 13 euros partiront en impôts.

La santé est maintenant plus imposée que les biens de première nécessité, taxés à 5,5%»

A l'avenir, les mutuelles craignent un phénomène de démutualisation. Certaines catégories de personnes — jeunes salariés précaires, étudiants, retraités — pourraient opter pour des contrats «low cost», c'est-à-dire à bas prix et avec un service minimum, ou prendre le risque de vivre sans mutuelle.



A cause de cette mesure, de plus en plus de personnes renonceront à se soigner, pour des raisons financières.

La LMDE se joint pleinement à la mobilisation initiée par la Mutualité française. Le constat est sans appel. Avec l'augmentation des taxes pesant sur les mutuelles, le gouvernement aggrave délibérément les difficultés d'accès aux soins de la majorité des assurés sociaux. Alors que les étudiants subissent déjà de plein fouet les conséquences de la politique gouvernementale, ils sont de plus en plus nombreux à renoncer à bénéficier d'une couverture santé. La LMDE dénonce une situation qui place la santé comme un produit de luxe inaccessible aux plus fragiles.

Pour signer la pétition, rendez-vous sur le site de Mutualité française.

Les signataires de cette pétition demandent au gouvernement de renoncer à affaiblir encore une fois la protection sociale des Français et de renoncer à l'impôt sur la santé.

Journée internationale :

L'UNEF lance le concours d'écriture en langue créole

A l'occasion de la Journée internationale du Créole, le 28 octobre 2011, l'UNEF Réunion organise un concours d'écriture en créole à l'Université de La Réunion.

Depuis 1983, cette Journée internationale du Créole mobilise ceux qui ont pour objectif de mettre en avant les langues et les cultures créoles dans le monde. A La Réunion, des manifestations sont prévues dans toute l'île pour célébrer cette Journée. La Journée internationale du Créole est non seulement l'occasion de promouvoir la langue et la culture créoles au travers de la musique, par le biais des expressions littéraires et poétiques ou encore par l'expression culturelle, mais elle est également une Journée de valorisation de tout un pan culturel et linguistique qui constitue notre richesse et notre patrimoine identitaire à l'île de La Réunion.

«Mettre en avant les langues et les cultures créoles dans le monde»

Il y a mille et une façons de célébrer la langue créole. Nos richesses culturelles et linguis-

tiques s'illustrent chaque jour, à différents moments, à différents endroits. Mais le créole a encore du chemin à faire. Comme toute chose, il ne fait pas l'unanimité. Il suffit, pour cela, de constater l'intensité des débats qui se sont formés autour des questions d'intégration de la langue créole à l'école ou les nombreuses réactions suscitées par l'installation du panneau de signalisation «*Sin-Dni*», à l'entrée du chef-lieu.

En effet, bien que la langue créole soit pratiquée quotidiennement et massivement par les Réunionnais, certains espaces lui sont encore interdits d'accès. Elle n'est pas prise en compte dans les pratiques éducatives, ni dans le domaine administratif. Le créole subit encore aujourd'hui le dénigrement et fait l'objet de nombreux débats, qui ne mettent pas tout le monde d'accord.

«Qu'importe la graphie, on a décidé d'écrire le créole»

Cette année, l'UNEF a décidé de célébrer cette Journée internationale du Créole d'une façon particulière en encourageant et en mettant en avant l'écriture créole. Sur des affiches, sur des sites ou encore sur les réseaux sociaux, le créole vit et se meut sans contrainte de graphie. Chacun met son W, K ou Z là où il sent qu'il est bon de le mettre et tout le monde l'a compris: il

n'est pas nécessaire d'attendre que la graphie se fixe pour écrire et faire vivre la langue créole. Le créole n'a pas de graphie, tant pis: on a décidé de l'écrire.

Pour ce faire et pour célébrer au mieux le 28 octobre, l'UNEF Réunion organise un concours à destination des étudiants. L'UNEF Réunion invite les étudiants à s'exprimer et à écrire leur

créole, à la façon et à la manière dont ils le ressentent et veulent l'exprimer. Ce concours est une occasion de valoriser notre langue créole et de la mettre en avant pour célébrer dignement cette Journée internationale du Créole. Lieu de savoir, cet événement prend place au sein de l'Université de La Réunion, un symbole, mais aussi une initiative pour que les étudiants deviennent acteurs de cette valorisation.

**Je suis étudiant(e)
et je veux participer au concours**

Mode d'emploi !

Les modalités du concours sont les suivantes: il est demandé aux étudiants de se mettre à la place d'un/d'une esclave, que ce soit l'époque de la traite négrière, du marronnage ou de la libération, et d'exprimer le point de vue de ce dernier. Il n'y a pas d'exigences quant au genre que doit prendre la composition: les étudiants peuvent écrire un poème, une chanson, un dialogue théâtral, une argumentation, une réflexion personnelle...

Les seules exigences de ce concours sont les suivantes:

- Les textes doivent être exclusivement rédi-

gés en créole. (Graphie libre).

- Les compositions ne doivent pas excéder 3 pages, en Times, police 12.

- Les étudiants sont invités à déposer leurs compositions dans la boîte mail de l'UNEF unef974@gmail.com du lundi 10 au mardi 25 octobre.

L'annonce des résultats et la remise des Prix sont prévues le vendredi 28 octobre. Tous les étudiants sont invités à y participer!

Et en plus, de nombreux lots sont à gagner!

Pour plus de renseignements, merci de contacter Emeline de l'UNEF Réunion, par mail via l'adresse suivante: unef974@gmail.com, ou par téléphone au 0262-93-87-97.

Projet de loi de Finances 2012 :

Le budget de la honte !

Le Premier ministre, François Fillon, a annoncé il y a plus d'une semaine la mise en place d'un plan d'austérité qui a pour optique de ramener le déficit public de 5,7% du PIB actuellement à 4,5% en 2012.

Ce plan de rigueur (n'ayons pas peur des mots) a été présenté par le chef du gouvernement comme étant un plan de redressement sincère des finances de l'État, sincère, car demandant soi-disant aux plus aisés de participer à l'effort national pour réduire le déficit abyssal de la dette publique. Qu'en est-il dans le détail?

Une justice fiscale à deux vitesses

La dette de l'État français ne date pas d'hier, et depuis plusieurs années, les différents gouvernements s'attèlent à réduire les dépenses des services publics. Ces coupes budgétaires organisées dans les services publics privent

certaines classes sociales de l'accès à l'éducation, à la santé ou encore à la justice.

En parallèle à ces restrictions budgétaires qui impactent le quotidien des familles les moins aisées, ce même gouvernement qui prône actuellement l'austérité avait mis en place le bouclier fiscal en 2007, réforme budgétaire visant à diminuer l'impôt des plus fortunés.

Cette réforme mise en place dès le début du quinquennat de Nicolas Sarkozy et supprimée cette année pour cause de non-efficacité aura coûté à l'État 586 millions d'euros en 2009, 678 millions d'euros en 2010 et 750 millions d'euros pour l'année 2011. Ces centaines de millions d'euros qui sont allés dans

le portefeuille des plus riches du pays sont aujourd'hui encore le gage d'une justice fiscale à deux vitesses où la rigueur n'a pas la même signification pour tout un chacun.

Comme s'il ne suffisait pas de diminuer le taux d'imposition des plus grandes fortunes de France, le gouvernement a récemment décidé de supprimer l'impôt le plus juste du pays, à savoir l'Impôt de solidarité sur la fortune (ISF). Cet impôt qui rapportait chaque année plus de 4,5 milliards d'euros fait partie des nombreuses sources de revenus que l'État n'utilisera pas, et ce, afin, probablement, de pouvoir protéger les camarades du *Fouquet's* en ces temps de crise économique.

Contribution symbolique des plus riches

Estimant que «*le seuil de tolérance à l'endettement (était) dépassé*», le chef du gouvernement a par ailleurs ajouté que les hauts revenus (supérieur à 500.000 euros annuels) seraient désormais taxés à hauteur de 3%.

Cette contribution des revenus importants ne rapportera que 200 millions d'euros à l'État alors que le plan de rigueur doit permettre au gouvernement d'effectuer 12 milliards d'euros d'économie. Les riches ayant contribué à l'effort (symbolique) national, il convient également de dire que c'est bien malheureusement la classe moyenne du pays qui paiera très largement la rigueur annoncée.

Parmi les nouvelles taxations envisagées par le gouvernement, la hausse des taxes sur les complémentaires santé et les assurances vie qui doivent rapporter plus d'un milliard d'euros de recettes en 2012.

L'accès à la santé devient donc un luxe de moins en moins accessible, car dépendant des ressources financières des familles.

Outre la taxation annoncée des assurances vie et des mutuelles, la hausse annoncée des taxes sur les sodas, les alcools et le tabac ne fera que diminuer le pouvoir d'achat des catégories sociales les plus défavorisées.

Nouveau site de la Région Réunion :

Un site pas si clair

A l'occasion du Carrefour de l'Innovation et des Technologies, la Région Réunion a lancé son nouveau site internet. On fait parler de soi comme on peut.

La Région Réunion n'a pas manqué une fois de plus de faire parler d'elle, et cette fois, qui plus est, dans un domaine qu'elle connaît bien et qu'elle affectionne particulièrement: la communication.

Un nouveau site donc, prétendu tout beau, tout neuf, et surtout un site qui se veut «*plus clair*». C'est sûr qu'en matière de transparence, la Région, elle sait y faire, ou presque. Vérification faite, force est de constater que la Région se jette facilement des fleurs, encore une fois.

Les élus de l'opposition perdus dans un *ti coin*

Ainsi, «*Les élus du Conseil régional*» se résument à première vue aux élus de «*La Réunion en confiance*», avec pour chacun un petit por-

trait expliquant les fonctions qu'il exerce au Conseil régional. Composé de plusieurs pages, on pourrait s'attendre à trouver sur les autres pages les élus de l'opposition. Mais non, en réalité, c'est sur chacune des trois pages un remake de la majorité régionale.

Mais où sont donc les élus de l'opposition? Dans le *ti coin*, à droite. Grosso modo, pour les trouver, il faut vraiment le vouloir! Et puis, pour continuer sur le *foutan*, une fois que l'on a trouvé l'ensemble des élus, grande est la surprise de découvrir soit l'absence de photos, soit des photos, pour moins que l'on puisse dire, inappropriées. Ainsi, le conseiller régional Élie Hoarau, aussi député européen, a pour photo le trio Jacqueline Farreyrol, Didier Robert et... Marie-Luce Penchard!

Osons espérer de bonne foi que tout cela n'est que dysfonctionnement momentané suite à la mise en place du nouveau site, mais quand même...

De la question du respect et de la reconnaissance des élus de l'opposition dans cette institution prétendue démocratique, il en a déjà été question à plusieurs reprises, car les dysfonctionnements sont nombreux. Des demandes d'informations écrites qui sont simplement ignorées, des demandes de transparence sur certains dossiers qui ne sont jamais satisfaites, des délais d'envoi de convocations souvent pas respectés, au mépris



Photo GF

même de nombreux élus de cette majorité et en premier lieu du président de Région, les exemples ne manquent pas. Ainsi va la démocratie pour l'UMP locale, «*cause toujours, tu m'intéresses*».

Une histoire très, très, très sélective de la collectivité

Au-delà d'une charte graphique du site gentiment empruntée à la charte graphique du parti en place, Objectif Réunion UMP n'est rien comparé aux informations propres à l'institution que l'on peut y trouver. Et qu'est-ce que l'on y trouve? Justement, pas grand-chose, ou, du moins, pas tout.

Un site plus clair, c'est aussi pour la majorité régionale un site où l'on fait abstraction de grandes périodes passées. L'historique de la Région Réunion fourni à travers «*les dates clés*» se résume aux actes de la décentralisation, avec l'élection du premier président de Région et, bien sûr, en 2010, la création du Conseil régional des Jeunes par Didier Robert. Sinon, il ne s'est rien passé de nouveau, de quoi décourager toutes personnes à étudier l'histoire de cette collectivité.

Au-delà des principes mêmes de ce que devrait être la démocratie ou des questions de respect et de reconnaissance des composantes de notre société, c'est surtout une malhonnêteté sans limites à laquelle se livre la majorité régionale aujourd'hui.

Yémen :

Une révolte oubliée

Sans aucun atout économique pour les États-Unis et l'Europe, la communauté internationale a omis de venir en aide aux milliers de manifestants yéménites réclamant le départ du président Ali Abdallah Saleh, au pouvoir depuis 32 ans.

Faisant partie des pays les plus pauvres de la planète, le Yémen cumule une situation économique fragile avec une hausse démographique, conduisant le pays dans une misère qui s'aggrave au fur et à mesure des années. Dans la suite des révoltes arabes, débutées en Tunisie, les Yéménites réclament également la démocratie, la fin de la corruption et de meilleures conditions de vie. Représentatif d'un pouvoir vieillissant et dépassé, le peuple Yéménites réclame le départ du président Ali Abdallah Saleh, et conteste la mainmise par le congrès général du peuple.

«Liberté» et «Démocratie»

Depuis janvier, le mouvement de contestation, qui réclame le départ et la traduction en justice d'Ali Abdallah Saleh, s'est transformé en combats entre les unités militaires qui lui sont fidèles et les militaires dissidents, ceux-ci ont fait 173 morts en une semaine avant de s'interrompre samedi. Des dizaines de milliers de personnes sont descendues dans les rues, vendredi 31 septembre, proclamant "Vendredi de victoire pour le Yémen et la Syrie". Ce slogan fait référence à la coopération entre les manifestants antigouvernementaux dans les deux pays.

Soutenant les Syriens, les Yéménites ont également appelé à «liberté pour le Yémen



Dans ce concert d'informations, on oublierait presque que le peuple du Yémen veut en terminer avec le régime d'Ali Abdallah Saleh.

(...) Le peuple veut construire un nouveau Yémen», après la prière de vendredi. À cette occasion, les manifestants ont demandé à la communauté internationale d'adopter une position stricte contre ce qu'ils appellent «les violences contre les manifestants». En effet, la répression fait rage dans le pays, près d'une soixantaine de personnes ont perdu la vie, lors d'affrontement avec les forces de sécurité yéménites.

Un collectif de jeunes protestataires yéménites a écrit au secrétaire général des Nations unies Ban Ki-moon pour demander une enquête du Tribunal pénal international (TPI) sur «les crimes de guerre» du régime du président Ali Abdallah Saleh, a indiqué l'Agence France Presse. Le collectif anime la protestation populaire et a demandé l'envoi d'une «commission internationale pour enquêter sur les crimes d'Ali Abdallah Saleh et de ses fils contre les manifestants pacifiques», dans la lettre que s'est procurée l'AFP.

Vers une guerre civile ?

Malgré l'accord passé, le président du Yémen, Ali Abdallah Saleh, a affirmé, jeudi 29 septembre, qu'il ne quittera pas le pouvoir si ses anciens alliés — devenus oppo-

sants — étaient autorisés à participer à des élections. Ce dernier a estimé que cela mènerait à une guerre civile. Toutefois, Franck Mermier, chercheur spécialiste du Yémen au CNRS, a expliqué au "Monde", que le président Saleh, un "manœuvrier continu", "prépare la guerre" et joue la «stratégie du chaos».

Bien que de nombreux conflits surviennent dans différentes villes du pays, entre les forces militaires liées à l'opposition et les groupes tribaux d'une part, et la garde républicaine d'autre part, «le seul élément qui retient l'éclatement d'une guerre totale est la volonté de l'opposition de garder une contestation pacifique», a indiqué Franck Mermier.

Ce n'est pas l'arrivée en septembre, de l'émissaire des Nations Unies au Yémen, Jamal ben Omar, qui a pu résoudre le conflit. En effet, ce dernier a tenté de trouver «une solution politique sur la base d'un plan élaboré par les monarchies arabes du Golfe», mais un mois plus tard, Jamal ben Omar a quitté Sanaa sans résultat. Ce départ ne présage rien de bon pour les manifestants, qui espèrent toujours la fin du régime d'Ali Abdallah Saleh.

Not a li... L'azenda !

Salon "Créateurs péi"

Jusqu'au 9 octobre, à La Rivière Saint-Louis se déroule le salon des artisans "Créateurs péi".

Fête des familles

Le dimanche 9 octobre dès 8h, la commune de Saint-Paul organise la 7^{ème} édition de la Fête des Familles. De nombreuses animations sont prévues sur le site du boulodrome.

Les Weekends Nature

Visites guidées gratuites sur de nombreux sites, tout le mois d'octobre, de la Pointe au Sel à Saint-Leu au Jardin de thé à Bras-Panon en passant par le Dimitile à l'Entre-Deux ou encore le Conservatoire

Botanique National de Mascarin. Plus d'infos sur le site du Conseil général, pensez à réserver, les places sont limitées !

Festival Kaloo Bang

Il se déroulera le 7, 8 et 9 octobre au Parc des Expositions et des Congrès à Saint-Denis. Parmi les artistes attendus :

Ce vendredi soir, entre autres, Rouge Reggae, Sabouk ou encore Alpha Blondy.

Samedi, ce sera au tour de Malkijah, Vynketi et Magic System !

Enfin, dimanche, dès 16h sur le Barachois, retrouvez les groupes Karnivor et Fiesta Créole, et plein d'autres encore.

Plus d'infos sur kaloobang.re

Nou ar trouve !

Remerciements à toutes et tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce journal, Elody M., Emeline V., Béatrice L., Robin N., Stephane M., Renan S., etc. Retrouvez-nous sur FB «L'Az Do Fèr», sur le blog www.noulekapab.com! RDV vendredi prochain !

contact@noulekapab.com